



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## télévision

Question écrite n° 41720

### Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur le projet de chaîne internationale d'information. Afin de faire entendre la voix de la France à l'étranger, le Gouvernement a décidé la création d'une grande chaîne télévisée d'information. Associant les chaînes françaises TF 1 et France télévision, ce média aura vocation à présenter, sur tous les continents, la position de notre pays sur les sujets d'actualité. Dans le contexte actuel de mondialisation, une telle initiative, à l'image de ce qu'ont déjà entrepris certains de nos partenaires, devenait indispensable. Aussi, il lui demande de lui indiquer l'état d'avancement de ce projet ainsi que les principes qui y sont attachés.

### Texte de la réponse

L'action audiovisuelle extérieure de la France est fortement marquée depuis 2002 par l'ambition exprimée par le Président de la République de lancer une chaîne télévisée internationale d'information. A la suite des différentes réflexions entreprises à l'initiative du Gouvernement et du Parlement, et notamment du rapport remis par le député Bernard Brochand au Premier ministre, les deux principaux opérateurs public et privé de télévision France Télévisions et TF1 ont présenté en décembre 2003 un projet commun de chaîne d'information qu'ils se proposent de mettre en oeuvre de façon paritaire. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation menée par le ministère des affaires étrangères et celui de la culture et de la communication, à la lumière, notamment, des moyens financiers qu'il exigerait et de sa complémentarité avec les autres opérateurs de notre audiovisuel extérieur. Cette évaluation sera conduite rapidement, de façon à faire savoir dès que possible aux auteurs du projet les suites que le Gouvernement entend lui donner. Dans la situation internationale que nous connaissons, le ministère des affaires étrangères est plus que jamais conscient de la nécessité absolue pour la France de disposer d'une chaîne de télévision performante capable d'apporter quotidiennement des réponses à tous ceux qui, à travers le monde, attendent de mieux connaître les positions de notre pays. Alors que l'offre d'information internationale s'est développée de façon exponentielle depuis quelques années, la tâche n'est pas simple et cette chaîne devra être particulièrement bien armée pour avoir un impact sur les publics étrangers. C'est donc avec le souci de répondre le plus efficacement possible à l'attente du Président de la République que le ministre des affaires étrangères et le ministre de la culture et de la communication ont décidé de rapprocher leurs efforts sur ce dossier difficile.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41720

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 juin 2004, page 4358

**Réponse publiée le** : 16 novembre 2004, page 9000